

Aspects financiers importants
(en milliers de dollars)

	1999 ¹	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 ³	2009 ⁴	TOTAL
Revenus	\$ 7 245 \$	24 258 \$	27 809 \$	28 425 \$	39 366 \$	35 075 \$	37 158 \$	32 493 \$	29 314 \$	23 734 \$	284 877 \$	
Dépenses												
Tarifs et recherche	1757	6	439	449	916	1214	1090	1058	900	721	802	9352
Perception et application du régime		17	143	362	1237	1129	1584	1351	1452	1723	1370	10368
Frais juridiques et professionnels	7	111	176	57	129	111	96	78	66	72	53	956
Répartition		0	95	174	240	169	147	149	164	181	200	1519
Administration	111	265	197	274	392	533	499	506	543	541	554	4415
Communications et relations gouvernementales	44	11	8	155	237	169	242	207	199	496	487	2255
Voyages et dépenses connexes	2	4	8	9	16	9	13	10	14	9	14	108
Autres	13	0	0	40	61	0	36	0	0	35	(16)	169
Amortissement		1	7	13	21	24	33	32	38	14	10	193
Provision pour TPS		0	0	0	715	208	149	36	229	(842)	(27)	468
Dépenses nettes -- Programme du taux zéro		0	0	0	200	180	109	159	72	100	59	879
Total des dépenses	1 934 \$	415 \$	1 073 \$	1 533 \$	4 164 \$	3 746 \$	3 998 \$	3 586 \$	3 677 \$	3 050 \$	3 506 \$	30 682 \$
Ratio revenus/dépenses	-	5,72 %	4,42 %	5,51 %	14,65 %	9,52 %	11,4 %	9,65 %	11,32%	10,40%	14,77%	12,22%
Gain non réalisé/(pertes sur investissements)²									(909) \$	1 291 \$	1 349 \$	1 731 \$
Disponible pour la répartition	(1 934) \$	6 830 \$	23 185 \$	26 276 \$	24 261 \$	35 620 \$	31 077 \$	33 572 \$	27 907 \$	27 555 \$	19 846 \$	254 195 \$

¹ Les chiffres mentionnés pour 1999 doivent être interprétés à la lumière des précisions suivantes : (i) Les états financiers vérifiés pour l'exercice 1999 ne concernent qu'une période de 10 mois, la SCPCP n'ayant été constituée en société que le 1^{er} mars de cette année-là. (ii) Conformément aux modalités du Tarif pour la copie privée, 1999-2000, qui a fait l'objet de la décision du 17 décembre 1999 de la Commission du droit d'auteur, la perception des redevances pour 1999 était restreinte au reste de cette année-là. (iii) Les états financiers de 1999 ont été établis selon la méthode de la comptabilité de caisse plutôt que la méthode de la comptabilité d'exercice. Par conséquent, la plupart des dépenses engagées à l'appui du tarif demandé pour les années 1999 et 2000 prises ensemble sont comptabilisées en 1999.

² Effectif le 1er janvier, 2007, la SCPCP a adopté les dispositions de la section 2855 du Manuel de l'ICCA, Instruments financiers - comptabilisation et évaluation, qui aborde le classement, la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers dans les états financiers. Les instruments financiers sont maintenant inscrits à la valeur équitable, et auparavant ont été inscrits au coût plus l'intérêt accumulé.

³ En 2008, la SCPCP a perçu 2 918 \$ pour les années précédentes.

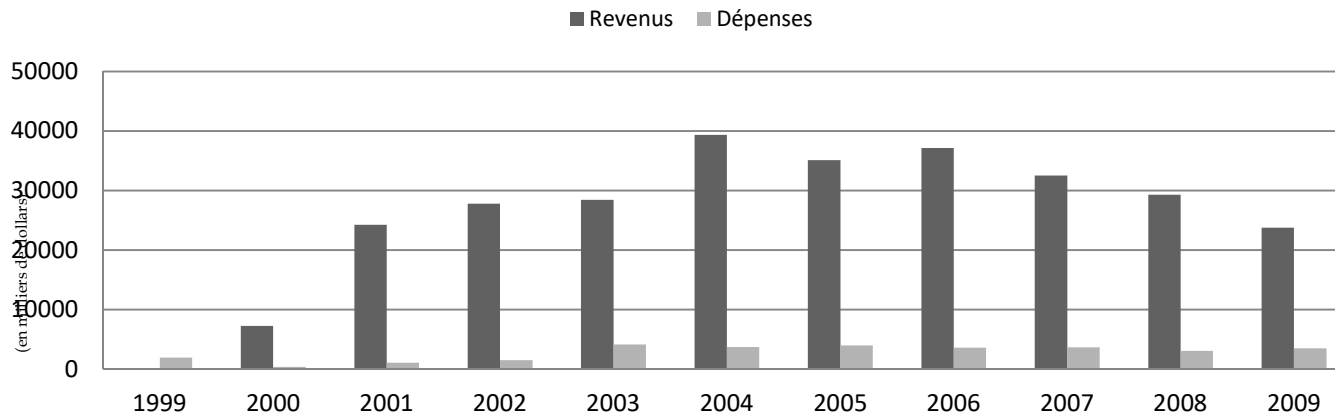
⁴ En 2009, la SCPCP a perçu 847 \$ pour les années précédentes.

⁵ Le montant disponible pour la répartition pour 2009 a été réduit par le gain cumulé non réalisé sur investissements de 1 731 \$ pour une nette disponible à distribuer de 19 846 \$.

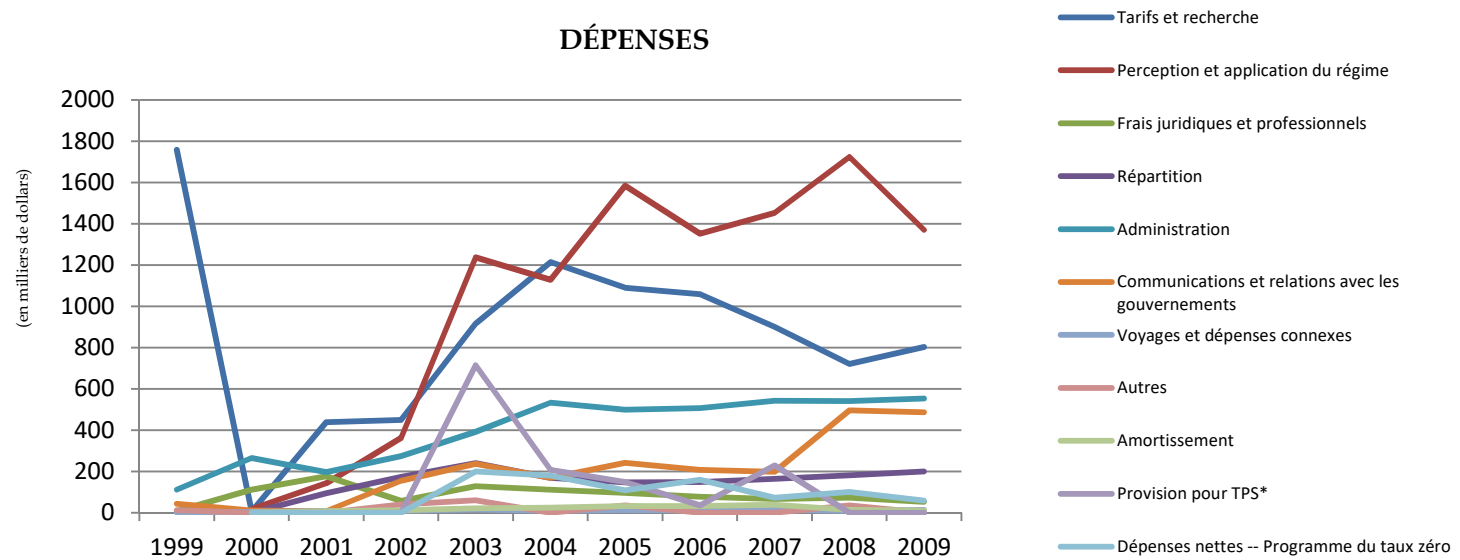
POINTS SAILLANTS DES DÉPENSES

- 1999** En mars, la SCPCP est constituée en personne morale. -
L'audience sur le tarif pour la copie privée 1999-2000 a lieu.
Les états financiers de l'exercice de 10 mois terminés le 31 décembre 1999 ont été établis selon la méthode de la comptabilité de caisse plutôt que la méthode de la comptabilité d'exercice, Par conséquent, la plupart des dépenses engagées à l'appui du tarif demandé pour les années 1999 et 2000 prises ensemble sont comptabilisées en 1999.
La SCPCP commence à percevoir des redevances pour la copie privée après l'entrée en vigueur, le 17 décembre, du Tarif pour la copie privée 1999-2000.
- 2000** L'audience sur le Tarif pour la copie privée 2001-2002 a lieu (les coûts pour l'audience 2001-2002 sont amortis sur la durée du tarif).
- 2001** La SCPCP embauche son premier employé à temps plein. -
La société a engagé pour les années 2001 à 2003 des frais de développement d'une méthodologie de répartition des redevances pour la copie privée.
- 2003** L'audience sur le Tarif pour la copie privée 2003-2004 a lieu (les coûts pour l'audience 2003-2004 sont amortis sur la durée du tarif).
La SCPCP augmente son personnel chargé de la perception et de l'application du régime.
La SCPCP commence à entamer des poursuites contre les fraudeurs.
La SCPCP élargit son programme de vérification.
La SCPCP a constitué une provision pour une éventuelle divulgation volontaire de TPS auprès de l'Agence du revenu du Canada.
En septembre, la SCPCP lance le nouveau programme du taux zéro.
- 2004** On procède à une révision judiciaire du Tarif pour la copie privée 2003-2004. -
- 2005** La SCPCP embauche une avocate plaidante interne. -
La SCPCP accroît ses efforts d'application du régime au moyen de poursuites, d'enquêtes et de vérifications.
- 2006** L'audience sur le Tarif pour la copie privée 2005-2007 a lieu (les coûts pour l'audience sont amortis sur la durée restante du tarif).
- 2007** Effectif le 1er janvier, 2007, la SCPCP a adopté les dispositions de la section 2855 du Manuel de l'ICCA, Instruments financiers - comptabilisation et évaluation, qui abordé le classement, la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers dans les états financiers, Les instruments financiers sont maintenant inscrits à la valeur équitable, et auparavant ont été inscrits au coût plus l'intérêt accumulé.
- 2008** L'audience sur le Tarif pour la copie privée 2008-2009 a lieu (les coûts pour l'audience sont amortis sur la durée du tarif).
L'Agence du revenu du Canada traite la divulgation volontaire de la SCPCP et cette dernière verse l'accumulation excédentaire.
- 2009** L'audience sur le Tarif pour la copie privée 2010 a lieu (les coûts pour l'audience sont amortis sur la durée du tarif).

REVENUS ET DÉPENSES



DÉPENSES



**Les montants négatifs sont indiqués sur le tableau de dépenses comme 0 \$ aux fins de présentation.*

Répartition des dépenses (comme % de revenus)

